

-----  
**Mairie de TREMBLECOURT**

# Compte-rendu du conseil municipal

## Du jeudi 24 mars 2016

---

**Présents** : CHRETIEN Béatrice ; CHRETIEN Marie-Jeanne ; COLIN Francis ; JANNEL Danièle ; JEMPF Etienne ; MICHEL Jérôme ; NOEL Danielle ; PATARD Frédéric.

**Etai(en)t excusé(s)** : /

**Etai(en)t absent(s)** : CHRETIEN Bernard

*Le compte-rendu du précédent conseil (26 février 2015) avait été remis à chaque conseiller municipal dans les jours suivants. Mr Patard fait une remarque sur la transcription du compte administratif du service de l'eau. Mr Patard souligne que l'équilibre de ce compte a été atteint grâce à une subvention du compte de la commune et qu'il est nécessaire d'en tenir compte pour les prochaines décisions.*

Béatrice Chrétien est nommée secrétaire de séance.

### **1. (Délibération 10/16) Demande de subventions**

La commune a établi en septembre 2015 un ADAP (Agenda d'accessibilité programmée) lui permettant d'établir un planning de réalisation de ses obligations en matière d'accessibilité au public des établissements communaux. Le projet « Mise en œuvre de l'ADAP - Aménagement du secteur de l'église et de mise en accessibilité » en découle. Pour les réaliser la commune peut solliciter une aide de l'état, le fonds de soutien à l'investissement public local 2016, et de la région.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

Coût total : 42 903.14 €

Financé par : Réserve parlementaire - FSIPL 2016 – Région - Autofinancement communal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

✚ d'arrêter le projet de mise en œuvre de l'ADAP comprenant :

- L'organisation de l'accès au cimetière avec la mise en place d'une rampe.
- Optimisation du stationnement et création du stationnement PMR pour le cimetière, l'église, la salle polyvalente et la médiathèque.
- Mise en conformité PMR de la mairie, des écoles et de la médiathèque.

✚ d'adopter le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus

✚ de solliciter les subventions de l'état et de la région.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

### **2. (Délibération 11/16) Renouvellement du contrat aidé de l'agent de médiathèque**

L'agent de médiathèque est en contrat CAE sur la médiathèque depuis le 1er juin 2015. Les modalités de son contrat prévoient qu'une reconduction pour une année est possible. Il faut procéder au renouvellement de la demande d'un contrat CAE auprès de Pôle Emploi.

Le maire propose de renouveler ce contrat CAE dans les mêmes conditions, soit un poste d'agent de médiathèque pour une durée hebdomadaire de 20 h à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

La rémunération est basée sur le SMIC horaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge le maire de passer une convention avec Pôle Emploi pour le prochain CAE et de procéder au recrutement si nécessaire.

Pour : 8      Contre : 0      Abstention : 0

### **3. (Délibération 12/16) Taux des taxes locales**

Sur proposition du maire, et après en avoir délibéré, le produit fiscal est maintenu à la même hauteur que pour l'exercice 2015. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 8,16 %
- Taxe foncier bâti : 9,03 %
- Taxe foncier non bâti : 17,09 %

Pour : 8      Contre : 0      Abstention : 0

### **4. (Délibération 13/16) Vote du budget primitif de la commune et du service de l'eau**

Le Maire soumet le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement de chacun des budgets :

#### ➤ **Commune** :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 249 018.64 €

Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à 101 875.31 €

#### ➤ **Eau** :

Section d'exploitation : dépenses et recettes équilibrées à 40 503.40 €

Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à 9 902.16 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent les budgets 2016 proposés.

Pour : 8      Contre : 0      Abstention : 0

### **5. (Délibération 14/16) Subvention aux associations**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser les subventions suivantes :

- 200 € à l'ADAPA de Meurthe-et-Moselle, 13 boulevard Joffre CS 85203, 54052 Nancy cedex
- 110 € à Brancion Centre de soins Infirmiers, 11 rue Carnot 54200 Royaumeix
- 110 € à ACT - Radio Déclic, 1 place de l'église 54840 Villers le Sec
- 50 € au comité CNRD, 5 rue Lyautey à Nancy, pour l'organisation du concours national de la résistance et de la déportation.

Pour : 8      Contre : 0      Abstention : 0

### **6. Questions diverses et informations :**

- Un balayage des caniveaux, un nettoyage des avaloirs et le désherbage manuel des parterres sont programmés pour début avril
- La commission d'élaboration du PLU se réunira le mercredi 20/04 à 18h00 à la mairie.

La séance est levée à 22 h 05.

Le maire, Marie-Jeanne Chrétien